

Fonds en faveur des droits humains de la Fédération des Églises protestantes de Suisse : rapport annuel 2018

Le Fonds en faveur des droits humains

Le mandat en faveur des droits humains de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) a été formulé lors de l'Assemblée des délégués de la FEPS de l'automne 1996. En décembre 2005, le Conseil en a précisé les modalités de mise en œuvre dans le programme « Activités de la FEPS en faveur des droits humains ».

Le Fonds pour les droits humains se veut une contribution à la mise en œuvre. Il soutient en Suisse et dans le monde des actions et programmes visant à améliorer la situation des droits humains, à prévenir et combattre les discriminations, et à motiver et habiliter des groupes et des organisations à mener des activités autonomes ainsi qu'à faire valoir leurs droits. Les programmes doivent avoir au moins un certain rapport avec la Suisse. Un soutien est également apporté à des personnes dont les droits fondamentaux sont menacés ou violés.

Le Fonds est alimenté uniquement par des dons, des collectes et autres contributions volontaires. Si les donateurs et donatrices ne mentionnent pas d'affectations particulières, les versements reçus pour l'ensemble du programme des droits humains de la FEPS sont affectés au Fonds de la FEPS pour les droits humains.

Coopération entre la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) et l'Entraide protestante Suisse (EPER)

Sur mandat de la FEPS, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné et approuvé durant l'année sous revue les demandes de soutien de projets adressées au Fonds en faveur des droits humains par des organisations en Suisse et à l'étranger, ainsi que les demandes de particuliers.

Le secteur « Églises » a assuré le contact de la FEPS avec le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER ainsi que l'administration des dons. Les services centraux du Secrétariat de la Fédération ont tenu la comptabilité.

Assistance et crédits à des particuliers

Comme précédemment, de nombreuses personnes se sont adressées l'an dernier au Centre de contact pour les droits humains de l'EPER. Deux tiers étaient des ressortissants étrangers. Beaucoup passaient par une période difficile et nous demandaient conseil. Pour ces personnes, le Centre de contact pour les droits humains est un lieu important, qui les accueille sans bureaucratie, où elles peuvent s'exprimer librement et obtenir des conseils juridiques.

Au cours de l'exercice écoulé, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a traité 10 cas individuels. Toutes les consultations ont pu être menées à terme. En outre, le Centre de contact a répondu à un grand nombre de demandes téléphoniques et écrites qui ont pu être réglées par un simple renseignement.

Les demandes d'aide individuelle portaient sur les thèmes les plus divers, mais toutes ne relevaient pas d'un domaine soutenu par le Fonds. Les demandes de renseignements portaient sur le regroupement familial, le paiement de dettes, l'appui financier pour des denrées alimentaires et des soins médicaux. Une allocation de fonds n'a pas été approuvée pour l'établissement en Europe ni pour empêcher le renvoi de Suisse. La participation aux coûts de traduction de documents juridiques n'a pas été accordée non plus. Une demande de conseil juridique visant à ce que des proches puissent rester en Suisse a été transmise au Service d'Aide

Juridique aux Exilé-e-s (SAJE) de l'EPER de Lausanne. Nous avons certes approuvé un appui financier destiné à faire venir en Suisse deux enfants malades d'Afghanistan pour qu'ils rejoignent leur famille en Suisse, mais cet appui n'a finalement pas été octroyé, car une autre organisation a pris ces frais en charge. Le versement n'a donc pas eu lieu.

Assistance et crédits en faveur d'organisations, de programmes et de projets

En 2018, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné 12 demandes de soutien au travail de défense des droits humains mené sous forme de projets ou d'actions. Un soutien financier a été accordé à 8 projets ou actions. Tous les projets et actions soutenus se sont déroulés exclusivement en Suisse. En été, la Fondation suisse pour la paix swiss peace a dirigé des formations sur la thématique « Colombia's Path to Peace ». Grâce à notre appui, deux activistes des droits humains ont pu suivre cette formation. La manifestation « Ohne Wahrheit keine Versöhnung » (pas de réconciliation sans vérité) a été soutenue par une garantie de déficit. Réexamen historique, réparation et création de stratégies de coping par les survivants autochtones qui avaient subi des placements dans des pensionnats au Canada étaient au programme. Des parallèles ont aussi été tirés avec l'histoire suisse (dont le programme « Enfants de la grand-route » notamment). Une contribution a aussi été versée à l'exposition multimédias de la plateforme Face Migration, intitulée « Tout sauf un jeu d'enfant. Conséquences de la guerre, de la fuite et des persécutions sur la deuxième génération de réfugiés en Suisse ». En outre, un soutien a été accordé à la publication « Objection ! Récits de migrations en Spoken Word » de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE). Nous avons également apporté une contribution à un projet de l'organisation biennoise Tasamouh. Il s'agit d'un atelier « Let's shoot » de lutte contre les préjugés qui visent les jeunes musulmans. L'ONG féministe pour la paix cfd a organisé des visites guidées de la ville de Berne. Menées par des femmes ayant un parcours migratoire, ces visites invitent à un voyage à la découverte de lieux de participation. Nous avons apporté un appui à ce projet. Par ailleurs, depuis quelque temps déjà, la maison schaffhouseoise des cultures organise la journée des cultures, pour laquelle nous avons également versé une contribution. Le dernier appui portait sur un cas stratégique du Centre suisse pour la défense des droits des migrants (CSDM), un litige juridique d'un requérant d'asile érythréen. Ce cas sera présenté à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour contribuer à battre en brèche la pratique restrictive adoptée par les autorités et les tribunaux suisses vis-à-vis des droits des personnes venant d'Érythrée.

Au total, des projets et actions ont été soutenus pour un montant de 30 250 francs.

Bilan 2018 du Fonds pour les droits de l'homme de la FEPS en CHF

	2018	Dépenses	Recettes
Solde au 1.1.2018	78'786.80		
Crédits (EPER) du Fonds			
Aide individuelle -			
Projets et actions (8 cas)		30'250.00	
Frais d'administration et de traitement des projets		1'700.45	
EPER (selon l'article 6 de l'Accord FEPS/EPER)		4'000.00	
Collectes et dons			28'989.15
Total I		35'950.45	28'989.15
Apports du fonds			6'961.30
Total II		35'950.45	35'950.45
Solde au 31.12.2018	71'825.50		

Remerciements

La Fédération des Églises protestantes de Suisse exprime sa gratitude aux Églises membres ainsi qu'aux donateurs et donatrices individuels pour tous les dons versés au Fonds pour les droits humains. Elle est aussi reconnaissante envers l'EPER et Karen Grossmann, du Centre de contact pour les droits humains de l'EPER, pour leur bonne collaboration. Tous ces efforts ont à nouveau permis d'apporter une contribution concrète à la mise en œuvre du mandat en faveur des droits humains.

Berne, mai 2019

La directrice du Secrétariat
Hella Hoppe